



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT ET DE
LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(XLV)/6
27 septembre 2011

Original: FRANÇAIS

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
14-19 novembre 2011
La Antigua Guatemala (Guatemala)

Évaluation ex-post du projet PD 392/06 Rev.2 (F)

**« Phase I : Projet Régional de l'Exploitation À Faible
Impact dans le Bassin du Congo »**

Résumé exécutif

préparé pour OIBT

par

Yann Petrucci

Introduction et contexte général

Le projet PD 392/06 Rev.2 (F) : « Phase I : Projet Régional de l'Exploitation à Faible Impact dans le Bassin du Congo », basé au Gabon, s'est déroulé sur 2 ans entre mars 2008 et mars 2010 (prolongé jusqu'en juillet pour l'obtention du rapport d'achèvement). À la suite de ce projet et dans le but de tirer profit de ses leçons et résultats avant de procéder à la reformulation de la proposition d'une deuxième phase, le Gouvernement de la République du Gabon a demandé qu'en soit effectuée une évaluation ex-post. Le Comité Technique a donné son accord pour une telle évaluation au cours de sa 44e Session en décembre 2010.

L'objectif du projet était de promouvoir l'aménagement forestier durable chez les entreprises forestières au Gabon et dans la région du bassin du Congo par l'application des pratiques d'Exploitation à Faible Impact (EFI) auxquelles est intégré le souci de conservation de la faune. Les deux objectifs spécifiques attribués à ce projet étaient les suivants :

a) **l'augmentation de la sensibilisation et la promotion de l'adoption de l'EFI** dans la région par, entre autres, la démonstration des opportunités et de la faisabilité de l'EFI dans des conditions différentes ;

et b) **l'enseignement et l'amélioration de la gamme complète des cours d'EFI** dans la région et la création d'une capacité de formation, incluant le renforcement des instituts de formation professionnelle.

La situation souhaitée à l'issue du projet et présentée dans le document de projet était la suivante :

- Les gouvernements auront inclus l'EFI comme condition pour l'aménagement forestier compétent et pour l'obtention et la gestion d'une concession forestière.
- L'exploitation conventionnelle sera remplacée par l'exploitation à faible impact dans de grandes parties du Gabon : les concessionnaires et les contractants engageront du personnel formé en EFI et appliqueront les techniques d'EFI dans leurs opérations forestières.
- Afin d'assurer les pratiques d'EFI à long terme, les écoles/ instituts nationaux de formation professionnelle serviront comme centres permanents de formation en EFI. Préférentiellement, ces centres auront établi une ou deux forêts-modèle d'EFI pour des fins d'instruction

Synthèse des résultats

Les difficultés rencontrées

L'ensemble du déroulement et des acquis du projet ne peut être compris sans une mise en perspective vis-à-vis des écueils majeurs qui en ont ralenti la mise en œuvre. Parmi ces difficultés :

- Des moyens de fonctionnement tardifs qui ont amputé les réalisations ;
- **Une disponibilité très tardive des machines d'exploitation** pour la réalisation des activités au sein de la forêt pilote a été particulièrement handicapante ;
- **Une mauvaise adaptation de ces machines** au contexte local ;
- **La crise financière internationale** de fin 2008 et de l'année 2009 a fortement nuit à l'engagement des sociétés forestières dont de nombreuses ont vu leurs activités suspendues ;
- **L'arrêt brusque de l'exportation des grumes** à la fin de l'année 2009 a également mis en péril certaines sociétés forestières qui ont préféré retarder leurs investissements en formation ;
- Une réduction du budget dû à un taux de change défavorable avec un dollar US qui a perdu environ 15% de sa valeur sans que les objectifs du projet soient changés.
- Du schéma organisationnel prévu au démarrage du projet, les agences collaboratrices telles que l'OAB, l'UICN/BRAC, l'Université de Libreville n'ont pas été associées à la mise en œuvre du projet.

Réalisations, Impacts et effets

L'impact global du projet est mitigé entre des réalisations fortes surtout au point de vue formations auprès des sociétés, de l'ENEF et dans une moindre mesure auprès de l'administration et des situations moins

abouties, principalement à cause des retards pris dans la mise en place de la forêt pilote et d'une conception trop ambitieuse du projet.

L'évolution positive que l'on peut retenir concerne surtout certaines sociétés forestières qui continuent d'appliquer les techniques d'EFI qui leur ont été enseignées (voir chapitre suivant) et le développement en cours des cursus universitaires au sein de l'ENEF.

À côté de ces impacts directs plus ou moins forts directement liés aux objectifs du projet, ce dernier n'a pas encore eu de résultats concrets et durables que ce soit au niveau de l'environnement et sur les populations locales. Ceci ne remet certainement pas en cause l'EFI en tant que telle, dont les bénéfices sont reconnus dans de nombreux autres endroits du monde, mais indique que **ces bénéfices nécessitent une période plus longue d'application et d'appropriation pour avoir les effets escomptés**. Ce projet peut donc être considéré comme une étape essentielle ou comme un des fondements d'une deuxième phase qui devra en développer les premiers acquis et apprécier l'impact sur l'environnement et surtout au niveau des populations locales. Ces dernières n'ont pratiquement pas été associées (en dehors des ouvriers qui ont pu être formés).

Objectif spécifique n°1 : Augmenter la sensibilisation et la promotion de l'adoption des techniques d'EFI dans la région, notamment en démontrant les opportunités et la faisabilité de l'EFI sous différentes conditions.				
Produit 1.1 : Achèvement d'une aire de démonstration pour démontrer les différences entre EC (exploitation conventionnelle) et EFI dans la forêt réservée pour la formation.				
Activités	Réalisation	Importance de l'impact	Niveau de durabilité	Appropriation par les partenaires
1.1.1 Achèvement de l'exploitation dans la forêt modèle selon les deux techniques, EC et EFI	100%	Forte	Faible	Faible
1.1.2 Études et démonstration sur les différences en impact entre les deux méthodes	> 50%			
1.1.3 Indication sur sol des différences perceptibles	> 50%			
1.1.4 Compte rendu détaillé des différences avec commentaires	> 50%			
1.1.5 Acquisition d'une aire forestière avoisinante permettant des formations en EFI prolongées.	0%			
Produit 1.2 : Etude du niveau de la dépendance d'un support financier par le gouvernement de la viabilité autonome du centre de formation.				
1.2.1 Appréciation de l'intérêt démontré dans les cours différents et l'assistance à ces cours	100%	Forte	Moyen	Faible
1.2.2 Analyse complétée de coûts du projet en opération	100%			
1.2.3 Étude de faisabilité et prévision de coûts des centres de formation				
1.2.4 Pronostics réalistes de l'assistance future aux cours et de l'information réunie des institutions diverses dans le Bassin du Congo				
1.2.5 Interview, sondage de sponsors anciens, présents et futurs	>50%			
1.2.6 Composition d'une analyse des coûts et profils de l'infrastructure d'une formation en EFI et d'une capacité humaine après le projet.	>50%			
Produit 1.3 : Achèvement de l'étude de la faisabilité d'EFI (coûts – revenus) à la concession SEEF (logiciel RILSIM).				
1.3.1 Introduction du logiciel RILSIM de capacités différentes appliquant ou non les techniques d'EFI dans des régions différentes	0%	Moyen	Faible	Faible
1.3.2 Étude et analyse des résultats de l'activité 1.3.1 au niveau de la société pilote, compte rendu et analyse de coûts et profits	<50%			
Produit 1.4 : Information sur les 'pours et contres' de l'EFI aux groupes				
1.4.1 Compilation d'une présentation du projet de formation en EFI	100%	Forte	Moyen	Forte
1.4.2 Organisation d'ateliers en EFI dans tout le Bassin du Congo et la distribution de la présentation à tous intéressés	100%			

1.4.3 Enquête de toutes personnes et institutions pertinentes sur leur opinion de l'application d'EFI	>50%			
1.4.4 Compte rendu des activités 1.4.2 et 1.4.3.	100%			
Objectif spécifique n°2 : Rédiger, améliorer et fournir des supports de cours en EFI dans la région et créer une capacité de formation, incluant le renforcement des instituts de formation professionnelle				
Produit 2.1 Centre de formation en EFI près de la forêt de formation				
2.1.1 Formation en EFI complète d'instructeurs et professeurs	<50%	Moyen	Faible	Faible
2.1.2 Facilités d'établissement	100%			
Produit 2.2 : Personnel formé au Gabon à tous niveaux : fonctionnaires, cadres et personnel d'entreprises, instructeurs, étudiants d'écoles forestières et universités forestières				
2.2.1 Préparation des cours et invitation des participants	>50%	Forte	Moyen	Forte
2.2.2 Application des cours (tous modules développés)				
2.2.3 Évaluation des cours et de leurs résultats	100%			
Produit 2.3 : Cours d'introduction pour des spécialistes et cadres des pays voisins				
2.3.1 Compilation d'une présentation du projet de formation en EFI	100%	Faible	Faible	Faible
2.3.2 Organisation d'ateliers en EFI au Gabon pour des invités des pays du Bassin du Congo et la distribution de la présentation à tous intéressés	0%			
2.3.3 Module sommaire, couvrant toutes les disciplines de l'EFI	100%			
2.3.4 Invitations au centre de formation et/ou rendez-vous pour effectuer la formation chez les intéressés.	0%			
Produit 2.4 : Institut de formation professionnelle sélectionné pour la formation en EFI dans un autre pays				
2.4.1 Sélection de et communication avec un institut potentiel	>50%	Faible	Moyen	Faible
2.4.2 Initiation du processus de sélection et développement d'une forêt modèle en EFI	0%			
Produit 2.5 : Proposition d'un projet pour une extension continue vers la région : Phase 2				
2.5.1 Faisabilité au Gabon, des directives pour une étude de faisabilité dans les pays pertinents et un questionnaire à présenter aux intéressés	>50%	Forte	Forte	Forte
2.5.2 Présentation du projet au Gabon dans les pays pertinents				
2.5.3 Proposition de projet pour la continuation de l'extension dans la région.				

Disponibilité des moyens

La disponibilité des moyens pour assurer la période transitoire entre cette phase et une éventuelle deuxième phase a été particulièrement restreinte : pas de chef de projet pour finaliser les documents, plus de moyens financiers pour produire les documents, production faite par le projet PAPPFG, réduction de l'équipe nationale, travaux en interne au niveau de FORM International en Europe.

Au final, et alors que le Comité Directeur et tous les partenaires avaient exprimé leurs souhaits d'assurer une phase transitoire qui entretienne des activités minimales, l'absence de moyens n'a pas permis de répondre à ces attentes. **Un an et demi après la fin du projet, il est regrettable de considérer que, cet état de fait, a fait perdre de la dynamique qui avait été engagée.**

Processus de formulation et d'exécution du projet

Participation des acteurs

Les acteurs majeurs du projet (administrations, structures de formation, secteurs privés) n'ont pas été suffisamment impliqués dans l'identification de ce projet en particulier dans la pertinence d'un centre de formation sur le terrain. Cela aurait peut-être évité une perte d'énergie à monter ce centre alors qu'une structure plus légère à même de permettre des visites de la forêt pilote aurait pu être envisagée. Ceci ne remet pas en cause l'intérêt du projet ni son fort niveau d'attente par tous les acteurs dès son démarrage.

+++ : fort, ++moyen, + faible, 0 : marginal

Acteurs	Engagements
TFF	+
FORM International	+++
Adm. Forestière	+
ENEF	++
Sociétés forestières	++
PAPPFG	++
Populations locales	0
OIBT	+

Structure du projet

La demande récurrente formulée par les sociétés privées pour plus de formations en EFI, et ce, malgré un contexte économique peu avantageux, montre à quel point cette thématique les interpelle. Même si les formations au sein de l'ENEF n'ont pas atteint pleinement leur objectif la demande reste également, à ce niveau, très forte. **La logique verticale avale tournée vers ces 2 deux partenaires majeurs ne peut donc être critiquée.**

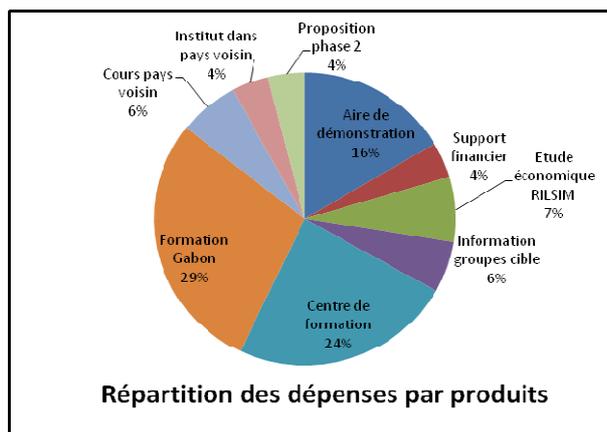
En revanche, la structuration verticale amont, au niveau des agences d'exécution, est plus compliquée à comprendre pour les acteurs locaux. L'implication de TFF n'est ainsi que faiblement perçue puisque c'est avant tout FORM International qui a mené les actions concrètes de terrain. Pourtant, aucun des documents produits par le projet ne mentionne cette structure et tous ne font que référence à TFF.

Au-delà de la structuration du projet, le cadre logique proposé dans le document de projet est plutôt clair dans l'approche proposée, autour de 2 objectifs majeurs. Cependant, **ce cadre logique élaboré plusieurs années avant le début du projet aurait mérité d'être révisé** au démarrage du projet et soumis pour approbation aux différents partenaires.

La logique horizontale du cadre de travail aurait pu être un peu mieux précisée au niveau des activités.

Analyse financière

- ➔ 65% du budget pour l'objectif 2 traduisent l'orientation « formation » du projet
- ➔ Centre de formation, analyse d'un support financier et étude économique sur le logiciel RILSIM ont consommé une partie substantielle



Reporting

Les rapports fournis par le projet ont été difficiles à obtenir. Cela peut être compréhensible plus d'un an après la fin du projet, mais traduit également un problème de centralisation de cette information pourtant cruciale pour le suivi et l'évaluation

Un site internet a vu le jour présentant les avancées et les nouveautés liées au projet ainsi que les modules de formation. **Il est cependant regrettable qu'aucun des rapports d'avancement et des comptes rendus n'y soient téléchargeables.** FORM a cependant informé que cette diffusion allait se faire.

Suivi du projet

Le suivi du projet a été régulièrement réalisé par les experts de FORM International et les résultats ont été présentés et discutés lors des réunions du Comité Directeur.

Aucune évaluation à mi-parcours n'a été programmée, et le projet n'a donc pas eu de réel recadrage de sa stratégie, recadrage qui aurait pu éviter de s'engager dans quelques impasses (centre de formation, RILSIM...)

Le Comité Directeur n°3 avait recommandé la mise en place d'un outil de suivi-évaluation basé sur des indicateurs de succès, sans que cette recommandation ne soit suivie d'effet. Cet outil aurait, par ailleurs du être élaboré dès le démarrage du projet.

Rôle du Comité Directeur

Ce Comité a, le plus souvent, été plus **un lieu d'information des partenaires sur les avancées et les résultats obtenus que d'échanges et de débat qui auraient permis de réorienter la stratégie du projet en particulier** en ce qui concerne la pertinence de certains

Plusieurs recommandations n'ont pas fait l'objet d'une mise en œuvre : évaluation à mi-parcours (CDD2), et finale (CDD3), suivi-évaluation (CDD2), présence d'autres bailleurs au sein du Comité (CDD1), étude pour garantir la pérennisation du projet (CDD1) ; sans que le Comité n'intervienne ensuite pour en rappeler l'importance.

Communication

Parmi les points extrêmement positifs du projet soulignons :

- **La mise en place d'un site internet** assurant la diffusion d'informations sur le projet, outil qui n'a cependant pas été utilisé à son maximum en particulier en ce qui concerne la diffusion des résultats du projet ;
- **Un contact privilégié des agents du projet** avec les différents partenaires qui a fortement participé à la reconnaissance du projet comme acteurs de la filière ;
- **Un travail conséquent de production de documents** de suivi de projet.

En revanche, la communication a pêché au niveau supérieur entre les agences d'exécution et l'administration.

Effacité du projet

Les formations dispensées, les séminaires organisés, les présentations dispensées sont reconnus comme ayant été de grande qualité et participant directement à la prise de conscience de l'importance de l'EFI, même si la notion de durabilité n'a pas atteint les attentes espérées et malgré les nombreuses difficultés rencontrées.

La qualité scientifique des résultats du projet, en particulier la comparaison entre EC et EFI d'un point de vue technique et économique n'est pas au rendez-vous

Enseignements dégagés

- 1) La réussite d'un projet passe par une conception et une élaboration suffisamment claire dudit projet et une adéquation forte entre objectifs et moyens ;
- 2) Les attentes en formation EFI sont importantes tant par les sociétés forestières que par les formations plus académiques dans tous les pays de la région ;
- 3) Les attentes sur la comparaison entre l'EFI et l'EC sont nombreuses et n'ont pas été assouvies du fait d'analyses trop succinctes ;
- 4) Appliquer des principes d'EFI auprès de sociétés qui ne sont pas engagées dans un processus plus global d'aménagement forestier aboutit le plus souvent à une absence d'appropriation des techniques fournies ;
- 5) Si l'abattage contrôlé est une bonne porte d'entrée pour inciter les forestiers à améliorer leurs pratiques il faut rapidement diversifier le choix des formations proposées pour aborder toutes les thématiques de l'EFI ;
- 6) La sensibilisation des étudiants de l'ENEF sur l'EFI et le développement de cursus EFI par l'ENEF ont été des succès qui doivent être confirmés ;
- 7) La réflexion sur la faisabilité du centre de formation attaché à la forêt pilote aurait dû être plus approfondie. Les schémas issus d'autres régions du globe ne peuvent pas être appliqués tels quels ;
- 8) Cette réflexion aurait également dû être plus poussée concernant les procédures d'importation de machines d'exploitation ;
- 9) Dans le même sens, des procédures claires concernant les étapes d'un éventuel dédouanement doivent être établies et adoptées dès l'élaboration du projet ;
- 10) Le soutien du bailleur, l'OIBT, et du maître d'ouvrage doit aider à résoudre plus rapidement certaines difficultés ;
- 11) Le Comité Directeur doit intégrer plus de représentants de terrain des sociétés privées et doit jouer un rôle plus important dans l'orientation de la stratégie du projet ;
- 12) La vision régionale très ambitieuse du projet a mobilisé des énergies qui auraient pu être concentrées sur d'autres activités de formation au Gabon ;
- 12) Le projet doit être plus visible par rapport à ses partenaires et éviter de laisser planer un flou en donnant la responsabilité du projet à une entité part et en déléguant son fonctionnement à une autre ;
- 13) La mise en œuvre du projet sur le terrain est appréciée très positivement par l'ensemble des partenaires;
- 14) Les 3 formateurs, formés par le projet sont désormais reconnus pour leur qualité à la fois technique et pédagogique ;
- 15) Malgré les difficultés et les retards, le projet a pu engager la plupart de ses objectifs. Ces objectifs

doivent être vus sur le long terme et une mise en œuvre sur une période de 2 ans est souvent trop courte ;

16) Un système de suivi-évaluation du projet avec des indicateurs fiables et réalistes aurait été nécessaire pour apprécier d'une manière plus objective les résultats et impacts ;

17) Une évaluation finale du projet aurait été nécessaire ;

18) La communication doit faire l'objet d'une attention constante. Il est important que les documents finaux soient largement diffusés.

19) Les participations en nature des parties prenantes doivent être quantifiées dès le démarrage du projet et être contrôlées durant son déroulement.

Recommandations pour une 2e phase

Le projet répond à des attentes claires et a toute sa place dans le paysage de l'aménagement durable des forêts au Gabon. Il a participé activement à la prise de conscience de l'importance de l'EFI au sein du secteur privé et dans les organismes de formation gabonais.

Afin de mieux prendre en compte les enseignements de cette phase pour une éventuelle deuxième phase, la mission a fait les recommandations suivantes :

1) Focaliser les objectifs du projet sur la formation même :

Au sein de l'ENEF pour le développement des cursus en cours ;

Pour la formation de formateurs par de l'expertise internationale et nationale ;

Pour la poursuite et l'extension des formations EFI auprès des sociétés forestières qui ont déjà une compréhension des enjeux.

La subvention de formations à l'abattage déjà pleinement reconnues devrait laisser davantage la place à d'autres formations EFI (routes et débardage, sécurité, etc.)

2) Utiliser la forêt pilote dans le cadre des formations de l'ENEF, comme outil de démonstration des techniques de l'EFI. Le centre de formation pourra servir de base d'accueil de quelques étudiants. Un financement de ces déplacements doit être envisagé et les moyens matériels et logistiques doivent être adaptés ;

3) Imposer l'engagement des entreprises à répondre aux évaluations, éléments nécessaires d'amélioration continue ;

4) Poursuivre l'analyse des avantages de l'EFI par rapport à l'EC à la fois sur la forêt de formation et auprès de sociétés forestières qui ont déjà des informations sur cette thématique ;

5) Produire un document faisant un état précis des avantages de l'EFI par rapport à l'EC ;

6) Informer régulièrement les partenaires, en particulier l'administration ;

7) Réaliser préalablement à cette deuxième phase, une étude de faisabilité afin d'identifier les acteurs majeurs pouvant être des parties prenantes ainsi que le fonctionnement et les objectifs et de définir un montage clair du projet ;

8) Définir des objectifs qui ne soient pas excessivement ambitieux par rapport aux moyens mis en œuvre et autorisés par le bailleur ;

9) Impliquer plus fortement des experts locaux formés au cours de la première phase en favorisant un appui technique international ponctuel plutôt que sur la durée ;

10) Assurer un appui au projet par des missions de suivi régulières et clairement identifiées et développer un système de suivi -évaluation ;

11) Définir un cadre logique précis et détaillé, avec des indicateurs et vérificateurs adaptés aux activités, dès le démarrage du projet ;

12) Assurer un rôle actif du Comité Directeur dans l'appréciation et la révision si nécessaire de la stratégie du projet et élargir le panel du Comité ;

13) S'assurer que les participations en nature sont quantifiables, quantifiées et effectives ;

14) S'assurer de l'internalisation des acquis du projet par le pays au travers d'une organisation externe indépendante des différents acteurs ;

15) Réaliser une évaluation ex-post du projet rapidement après la fin du projet ;

16) Prévoir une réunion de clôture du projet et s'assurer qu'il ne reste pas de points d'incompréhension avec les partenaires sur les résultats obtenus.

Extraits des Termes de référence de la mission

II. Finalité et champ de l'évaluation

A) Finalité

La principale finalité de l'évaluation est de produire un diagnostic concis du projet précité suite à son achèvement en mettant l'accent sur la participation des parties prenantes, en faisant apparaître les résultats positifs et négatifs du projet, et en faisant ressortir les éléments qui expliquent les réussites comme les échecs, ainsi que la contribution du projet à l'objectif 2000 de l'OIBT et au plan d'action OIBT, avant de dégager tous enseignements pouvant être exploités pour améliorer dans le futur des projets similaires de meilleure qualité.

B) Portée des travaux

a) Analyser et évaluer le projet:

1. Le rôle et la contribution du projet à la lumière des politiques sectorielles, des programmes de développement et des priorités et exigences d'une gestion durable des ressources forestières dans le pays concerné.

2. L'état de la gestion actuelle des concessions forestières dans la zone d'influence du projet, l'efficacité de la mise en œuvre du projet et son efficacité dans la promotion de la gestion durable des forêts, en conformité avec les Critères et Indicateurs de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles.

3. Les contributions des études spécifiques préparées par le projet dans diverses disciplines (écologie, études socio-économiques, sylviculture, etc.), en vue du développement de la foresterie dans la zone d'influence du projet.

4. Les résultats et l'impact potentiel de la recherche appliquée menée par le projet concernant les modalités de promotion et d'application des techniques d'exploitation forestière à faible impact, et l'apport de cette recherche à l'ensemble des connaissances ayant trait à la foresterie au Gabon et dans les pays du Bassin du Congo.

5. Le degré de diffusion des résultats du projet.

6. La situation globale post-projet dans le secteur d'influence du projet.

7. Les effets et incidences inattendus, néfastes ou bénéfiques, et les raisons de leur occurrence.

8. Le rapport coût-efficacité de la mise en œuvre du projet, y compris les aspects techniques, financiers et de gestion.

9. Les actions de suivi destinées à permettre une meilleure appropriation des résultats du projet.

10. Réussite ou échec relatif du projet, dont un condensé des principaux enseignements dégagés et identification de toutes les questions ou les problèmes qui devraient être pris en compte dans la conception et la mise en œuvre de projets similaires dans l'avenir.

b) Produire une synthèse destinée à permettre

1. L'évaluation du rôle d'ensemble et du degré de contribution du projet à la mise en œuvre de la gestion durable des ressources forestières dans les pays producteurs de bois tropicaux dans l'optique des objectifs de l'OIBT, des plans d'action de l'OIBT et de son Objectif 2000.
2. L'évaluation de la contribution d'ensemble du projet à la promotion et à l'application des techniques d'exploitation forestière à faible impact.
3. L'évaluation de l'incidence générale et de la pertinence du projet pour l'agence d'exécution, l'agence de collaboration, la filière forêt-bois et les populations riveraines bénéficiaires ainsi que le Gabon et les pays concernés du Bassin du Congo.
4. L'évaluation du degré de réalisation de l'ensemble des objectifs et celle du degré d'efficacité générale du projet.
5. L'estimation de l'adéquation globale des coûts et du caractère adéquat ou non de leur répartition, et une évaluation de l'utilisation qui a été faite des ressources dans l'exécution du projet.

c) Faire des recommandations relatives aux aspects suivants :

1. La nécessité de projets similaires dans l'avenir;
2. Toutes démarches et conceptions innovantes de projets visant la promotion et l'application des techniques d'exploitation forestière à faible impact;
3. Les catégories d'entité ciblées, dont notamment les pays, leurs pouvoirs publics, les organismes, le secteur forestier, les populations locales;
4. Les modalités d'organisation du projet;
5. Les pratiques de suivi et évaluation ;
6. Toutes autres mesures nécessaires pour maintenir ou accroître les effets escomptés sur la gestion durable des ressources forestières et l'Objectif 2000, en vue de tirer des conclusions qui puissent s'avérer utiles à d'autres projets de l'OIBT.

III. Démarche

A) Composition de l'équipe d'évaluation

Les travaux d'évaluation seront réalisés par un(e) consultant(e) spécialiste en exploitation forestière à faible impact. Le(la) consultant(e) sera en charge des différents rapports et de la présentation des résultats à la session conjointe des Comités lors de la 47e session du Conseil qui se tiendra à La Antigua (Guatemala), en novembre 2011.

B) Consultations au cours des travaux d'évaluation

Il(elle) travaillera en liaison étroite avec l'OIBT et s'acquittera de ses tâches en étroite coopération avec toutes les parties concernées. Bien que le(la) consultant(e) devrait avoir toute latitude pour débattre avec les autorités concernées de toutes les questions relatives à la mission d'évaluation ex-post, il(elle) n'est pas autorisé(e) à s'engager au nom de l'OIBT, étant entendu que ses avis et opinions ne sont pas l'expression et ne doivent pas être perçus comme l'expression de ceux de l'Organisation.

C) Activités et rapports de l'équipe

1. Les principaux travaux requis dans le cadre de cette évaluation seront les suivants :
2. Un examen documentaire de tous les dossiers relatifs au projet que fournira l'OIBT et la préparation d'un calendrier de travail détaillé relatif aux travaux proposés dans les termes de référence.

3. Mission en République du Gabon. Le(la) consultant(e) effectuera une visite au siège du sous-traitant ayant été en charge de l'exécution du projet (FORM International, basée aux Pays Bas) en vue de poursuivre l'étude sur papier des documents et matériaux relatifs au projet et de procéder à un travail d'évaluation auquel sera associée l'agence exécution. Cette mission doit également comporter une visite de terrain dans le secteur d'influence du projet afin de passer en revue les travaux de terrain et d'évaluer les résultats et l'impact du projet, cette visite s'accompagnera de discussions avec les acteurs du projet et les bénéficiaires visés. Il(elle) organisera une réunion de validation des résultats de l'évaluation avec les principaux intervenants dans le projet, avant de quitter le Gabon.

4. La rédaction d'un rapport d'évaluation ex-post du projet, en anglais ou en français, conforme au cahier des charges et à la liste des tâches prescrites dans le Manuel de l'OIBT de suivi, examen, rapports et évaluation des projets.

5. La rédaction d'un résumé analytique d'ensemble pour le rapport précité, se référant aux objectifs de l'AIBT, à l'Objectif OIBT 2000 et au plan d'action de l'OIBT, et résumant les enseignements essentiels qui auront été dégagés.

6. La présentation du résumé analytique d'ensemble à la session conjointe des Comités durant la 47^e Session du Conseil (novembre 2011, La Antigua, Guatemala).

7. La rédaction d'article en vue d'une publication éventuelle dans le bulletin de l'OIBT *Actualités des Forêts Tropicales (AFT)*, en concertation avec son rédacteur en chef ; cet article devant présenter le projet dans ses grandes lignes en résumant ses enseignements, lesquels auront été dégagés par le travail d'évaluation. En illustration de cet article, devront être fournies des photographies en qualité haute résolution.

8. Des photographies à haute résolution, illustrant ce projet, doivent être fournies au Secrétariat de l'OIBT. Dans sa rédaction des différents rapports, le(la) consultant(e) aura la possibilité de débattre de ses résultats, conclusions préliminaires et préconisations envisagées avec les représentants de l'agence exécution, du gouvernement du Gabon et de l'OIBT avant de produire la version définitive des rapports. Le(la) consultant(e) n'en conservera pas moins la responsabilité du contenu final des rapports.

IV. Durée de la mission

La durée de la mission sera d'un (1) mois comprenant des déplacements d'une semaine environ au Gabon, le temps restant devant être consacré à la préparation de la mission d'évaluation, à la rédaction des rapports et à la présentation du rapport d'ex-post évaluation à la 47^e Session du Conseil.

* * *